

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-5445 / 109494
Consortium TCG, 2882 St-Ursanne
Assainissement des tunnels Glovelier et de la Croix
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
25 H
05.01.2005–31.08.2005 (Renouvellement/modification)
- 04-5500 / 109326
DePuy ACE Sàrl, 2400 Le Locle
Production sur machines CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
42 H
09.01.2005–08.01.2008 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-5444 / 109984
Aquadélices Sàrl., 1020 Renens VD
Boucherie, poissonnerie, dépôt
besoins spéciaux de consommation
3 H
01.01.2005–31.12.2007 (Nouveau permis)
- 04-5477 / 101024
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse (Usine 20), 2052 Fontainemelon
Ateliers sous garage: Service d'injection et injection des roues. Secteur ouest:
Injection rotors et magnétisation. Platines et ponts
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
143 H, 35 F
01.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)
- 04-5494 / 100728
AP Technologies SA, 1348 Le Brassus
Atelier d'usinage mécanique; centres d'usinage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
02.12.2004–31.12.2005 (Renouvellement/modification)
- 04-5506 / 100290
FAG SA, 1580 Avenches
Centre d'usinage FMS «Clock MCM»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
09.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)

- 04-5511 / 100290
FAG SA, 1580 Avenches
Fabrication mécanique (usinage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
26 H
09.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)
- 04-5545 / 101657
VV SA, 2800 Delémont
Atelier d'étampage et presses automatiques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
25 H, 34 F
01.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-5309 / 102142
Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop REV SR, 1964 Châteauneuf
centrale de distribution de produits frais (denrées périssables) – boucherie, bou-
langerie, pâtisserie et salades – préparation des fruits et légumes
besoins spéciaux de consommation
8 H, 5 F
05.12.2004–31.12.2005 (Renouvellement)
- 04-5496 / 100721
Schenk SA, 1180 Rolle
Stérilisation et préparation des installations de production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
05.12.2004–04.12.2007 (Renouvellement)
- 04-5515 / 102107
Losinger Construction SA, 1242 Satigny
Interventions urgentes dans les zones exploitables de l'aéroport de Genève-
Cointrin par: Losinger – Jacquet – Orlati SA
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 H
02.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(Art. 14 et 15 OLT1)**

- 04-5434 / 110086
Altria ITSC Europe Sarl, 1020 Renens VD
Centre de calcul informatique
besoins spéciaux de consommation
38 H, 2 F
01.01.2005–31.12.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-5483 / 102055
Onet (Suisse) SA, 2022 Bevaix
Décontamination des «salles blanches» 7/7 jours.
besoins spéciaux de consommation
3 H
05.12.2004–04.12.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 04-5433 / 110086
Altria ITSC Europe Sarl, 1020 Renens VD
Centre de calcul informatique
besoins spéciaux de consommation
14 H, 1 F
01.01.2005–31.12.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

- 04-5499 / 101968
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval
Injection plastique – production de moteurs
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
140 H
20.06.2004–31.12.2005 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

18 janvier 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Permis concernant la durée du travail octoyés

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.01.2005
Date	
Data	
Seite	354-356
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 307

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.